



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

SESSION  
22/02/2021

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Implantation des Locaux  
techniques « FTTH »  
(fibre optique à l'abonné)

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux février dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier Peverelli, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 29  
Abstentions : ...  
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli),

Secrétaire : Mme Garraud

Le Syndicat ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation par le Syndicat ADN de locaux techniques nommés « Nœuds de Raccordement Optique (NRO) », et « Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ».

Dans cet objectif, le Syndicat ADN sollicite l'autorisation d'occuper une partie (220 m<sup>2</sup>) de la parcelle BL 313, propriété de la commune, située rue Emile Combe pour l'installation d'un local technique.

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**APPROUVE** l'implantation d'un local technique sur la parcelle BL 313 située rue Emile Combe.

**APPROUVE** la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN.

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

